

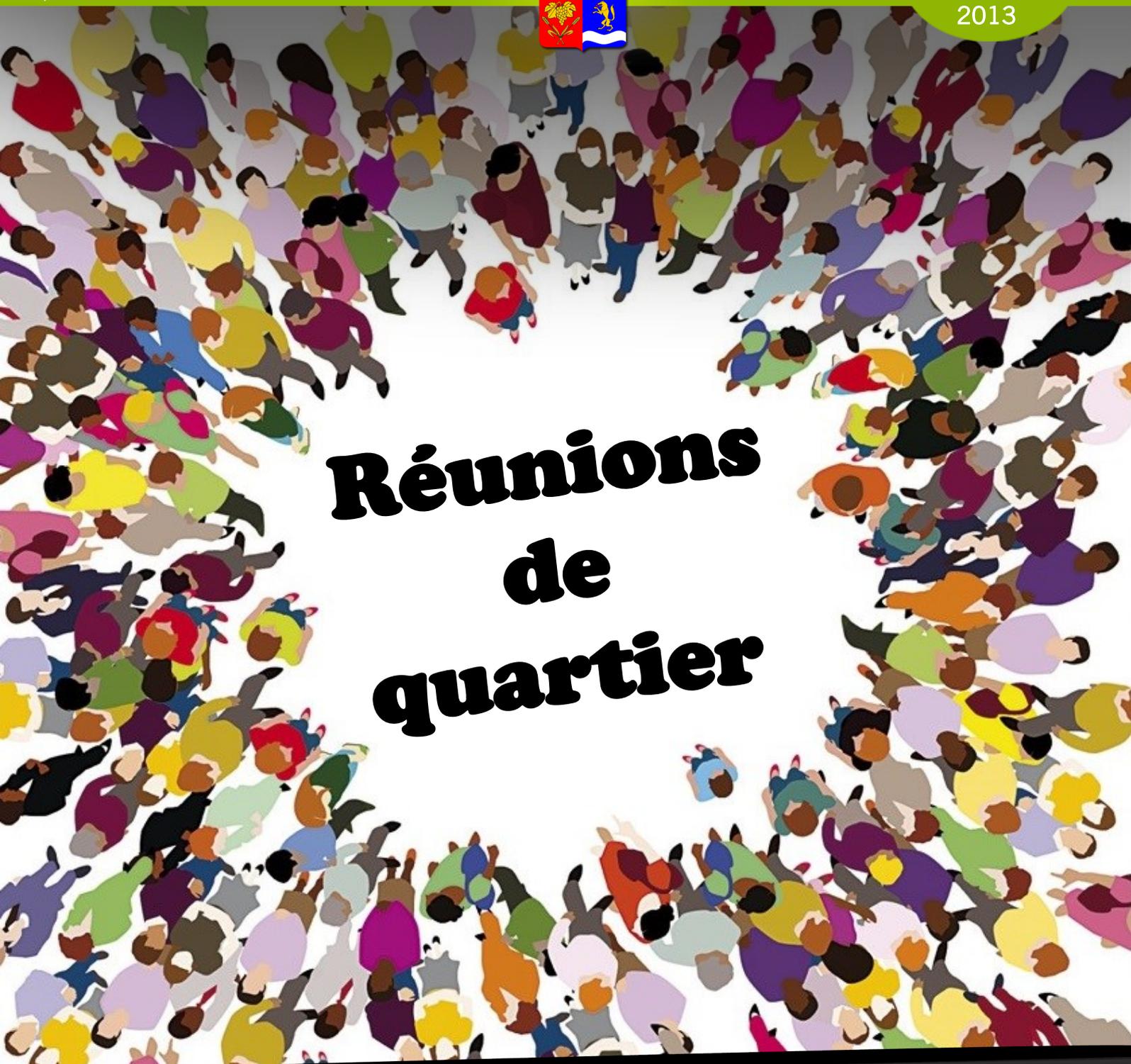
La Gazette de *Saint*-Germain-Laval

N°109



saint-germain-laval.fr

Mars
2013



Réunions de quartier

➤ VIE CULTURELLE

6^{ème} partie

Suivez l'histoire de votre
village au fil des mois

➤ VIE MUNICIPALE

Judi 11 avril 2013
à 20 h30

Conseil municipal public

➤ VIE MUNICIPALE

Réunions de quartier



JESS, le Saint-Germanois...

Formé en 2008, Barricades écume les pubs et les festivals pour nous livrer son punk-rock énergique devant un public de plus en plus nombreux. Il faut dire que ces quatre là, n'en sont pas à leur coup d'essai, le groupe est emmené au chant par Jess, ex-guitariste des RATS.

Une musique qui mélange les influences de quatre musiciens d'horizons différents, des textes sombres, poétiques, revendicatifs, voilà l'identité des Barricades.

Ils sortent aujourd'hui leur 1^{er} album " Le son des Barricades ", onze histoires, onze ambiances différentes, un disque qu'ils ont produit et enregistré sous leur propre label " Barricades-Rock ".

Disponible sur toutes
les plateformes numériques le 13/04/2013
et sur le www.barricades-rock.net

[WWW.BARRICADES-ROCK.NET](http://www.barricades-rock.net)



<http://www.saint-germain-laval.fr/a-la-une/le-son-des-barricades.html>



“ Réunions de quartier 2013 ”

Chaque année, des réunions de quartier sont organisées depuis 2001. Ce sont des moments importants d'échanges avec le conseil municipal puisque les habitants font part de leurs problèmes, de leurs souhaits, de leurs mécontentements parfois et nous réussissons la plupart du temps, à leur donner satisfaction.

Cette année, trois réunions eurent lieu les 31 janvier, 15 et 22 février avec beaucoup plus de participants qu'à l'habitude. Vous en trouverez les comptes rendus détaillés des séances dans les pages suivantes de cette Gazette. Nous avons déjà remédié à certains problèmes, d'autres sont à l'étude ou en cours de résolution.

La seule nouvelle, et pas des moindres, qui a été annoncée à toutes les réunions et qui concerne toute la commune, est l'installation prochaine du nouveau médecin, dès que le docteur POGER aura cessé son activité mi-juin. Ce n'est pas une rumeur, c'est une réalité !

Une autre réunion importante aura lieu prochainement à la salle des fêtes le vendredi 12 avril 2013 à 19h30 pour accueillir les nouveaux arrivants. En effet, nous avons l'habitude de rencontrer les nouveaux propriétaires ou locataires qui résident à Saint-Germain-Laval tous les deux ans.

Vous pourrez ainsi vous informer de ce qui se passe sur la commune, de ce que vous pourrez y trouver et éventuellement nous apporter de nouvelles idées. Vous recevrez, bien sûr, prochainement une invitation et le conseil municipal vous attend très nombreux et sera très heureux de faire votre connaissance.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. C. de S. L.'.

Marie-Claude de SAINT LOUP



B.R.C.
bâtiment

ATIS Zeynel
Conseiller Technique

3, Rue d'Enfer - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. : 06 98 26 10 18 brcbat@sfr.fr

NOS PRESTATIONS

- MAÇONNERIE GROS ŒUVRE (construction, agrandissement)
- MAÇONNERIE SECOND ŒUVRE (peinture, carrelage, faïence)
- CHARPENTE - COUVERTURE (réfection et neuf)
- ISOLATION THERMIQUE (intérieur, extérieur)
- RAVALEMENT - PEINTURE



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE
Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39



27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien - Réparation toutes marques



La Chope à Bière

La cave à Bière de Montereau-Fault-Yonne se transforme et devient

La-chope-a-biere.com

Bières, cidres, jus de pomme,
paniers-cadeaux, coffrets-cadeaux
Tireuses à bière (vente et location),
fûts de 6, 15, 20 et 30 litres

ADRESSE DE RETRAIT DE VOS ACHATS
5 rue des clomarts 77130
Montereau-Fault-Yonne
TEL: 01 64 23 62 40
Local ouvert
lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi
de 14h30 à 18h30
mail: contact@la-chope-a-biere.com

Vente interdite aux -18 ans - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération. L'alcool est déconseillé pendant la grossesse.



GAZEL
Alimentation
Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

**Vous accueille 7j / 7
de 8 h à 13 h
et de 14 h30 à 20 h**

& réalise vos travaux de couture

**A partir de 20 € d'achat,
livraisons à domicile
après 20h***



*sur le secteur de
Saint-Germain-Laval
en appelant au :
06 83 14 31 08
01 64 70 23 72
01 60 74 42 06



Les Fleurs du Marais

20 Route du Petit Fossard
77130 Varennes-sur-Seine

Tél. : 01 60 96 14 03
www.lesfleursdumarais.fr

Livraison
Ouvert 7 jours sur 7 de 9h30 à 19h30

En fonction de vos exigences et des fleurs disponibles nous vous aiderons à faire le bon choix pour un présent d'exception, un mélange subtil de fleurs pour une pièce maîtresse lors de vos réceptions...

Tous les évènements de votre vie méritent une attention particulière.



Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr

LA BEAUTÉ À DOMICILE

Épilation - Manucure - Soins visage & corps

| | | | |
|------------------|------|---|------|
| SOURCEL | 8 € | NETTOYAGE DE PEAU AVEC VAPEUR - 1h | 45 € |
| LÈVRES | 6 € | SOIN DU VISAGE - 45 MINUTES | 35 € |
| MENTON | 6 € | BOHMAGE CORPS + SOIN HYDRATANT - 45 MINUTES | 30 € |
| HALLIOT SIMPLE | 10 € | MODELAGE CORPS 1h | 45 € |
| BRÉSILIEN | 15 € | SOIN DU DOS - 45 MINUTES | 35 € |
| INTERMIAN | 20 € | MANUCURE | 25 € |
| DOUZIÈMES | 15 € | MANUCURE + ESSAI | 30 € |
| ZAMBES COMPLÈTES | 25 € | MANUCURE SIMPLE | 20 € |
| AISSELLES | 10 € | MANUCURE+POSE DE VERNIS | 25 € |
| BRAS | 15 € | BEAUTÉ DES PIEDS | 25 € |
| | | BEAUTÉ DES PIEDS + POSE DE VERNIS | 30 € |

DELPHINE 06.46.12.25.19



Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et son équipe sont heureux de vous accueillir du MARDI au SAMEDI

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Vendredi : de 9 h à 19 h - sans interruption
Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

SOIN À LA KÉRATINE ET LISSAGE BRÉSILIEN

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél. : 01 60 72 77 61



p. 6 **Vie municipale**

- Réunions de quartier
- Compte-rendu de conseil municipal public du 21 janvier 2013
- Annonces légales

p. 16 **Vie culturelle**

- Médiathèque " Le Manoir "
- L'histoire de notre village - 6^{ème} partie
- Centre de Loisirs " Nathalie "

p. 20 **Vie locale**

- Été 2013 - Séjour enfants (6-15 ans) en Corse

p. 24 **Vie scolaire**

- Inscription / réinscription 2013/2014
- Adhésion à l'association " Les Amis de l'École "

p. 25 **Vie associative**

- ESL Karaté do

p. 29 **Informations**

p. 31 **Rendez-vous - Agenda**

p. 32 **Vie intercommunale**

- SIRMOTOM

➤ Réunions de quartier 2013

En introduction de chaque réunion, Madame de Saint Loup, maire de la commune, fit un bilan complet des réalisations communales avant de s'attacher, plus précisément, à la vie du secteur concerné.

1.a Secteur de Courbeton - 31 janvier à l'école de Courbeton

Bilan 2012 :

A Courbeton, l'enfouissement de l'éclairage public est terminé :

- Trois anciens poteaux « béton » seront prochainement enlevés,
- L'entreprise INEO a retiré les protections des candélabres,
- L'enrobé qui manquait à quelques endroits, a été coulé,
- La réception des travaux de cette 2^{ème} tranche a eu lieu au mois de février.

Pour la réalisation des deux tranches de travaux concernant l'éclairage public, la commune a dépensé environ 205 000 €, sans subvention aucune.

La Communauté de Communes des Deux Fleuves a réalisé tous les trottoirs de la cité. Le parking de la salle polyvalente reste encore à aménager, ainsi qu'une partie de la place des Vignes. La CC2F s'est engagée à améliorer ces espaces en 2013.

- La taille des arbres a été réalisée comme prévu.

Perspectives pour 2013 :

➤ La bibliothèque –médiathèque :

- L'éclairage du parking sera réalisé,
- La pose du portail et des plantations, dès le printemps, termineront ce chantier,
- La création d'un terrain de boules est à

l'étude.

➤ L'école de Courbeton :

- L'allée qui longe l'école, sera refaite ainsi que le mur de clôture qui, lui, est prévu avant septembre 2013,
- Les travaux de peinture dans toutes les classes du grand bâtiment termineront la réhabilitation de l'école, commencée en 2001,
- Le permis de construire du futur restaurant scolaire a été déposé et nous attendons son acceptation par les services de la DDT (Direction Départementale Territoriale) ; les travaux commenceront en 2013.

➤ Les projets immobiliers :

- Le projet de la résidence est toujours d'actualité. Il ne manque que l'accord de la Région qui ne saurait tarder.
- Le projet de l'ADAPEI est de nouveau en instruction au Conseil Général 77.

➤ Questions (Q) –Réponses (R) :

- Q : *Mettre des bandes jaunes pour empêcher le stationnement au sortir de la rue des Chênes en direction du giratoire du CFA.*

- R : Une demande sera faite auprès de la CC2F (compétence voirie) et un courrier au président de la CC2F et à la directrice du CFA pour leur demander d'étudier un système de stationnement adapté lors de la sortie des élèves du CFA. Les services techniques de la CC2F se déplaceront aussi pour la gestion des trous sur la chaussée.

- Q : *Nettoyage de la partie herbeuse de la rue des Hêtres et ensemencement de l'espace le long de la côte de la Pioche.*

- R : Le dossier sera confié à Monsieur TRONCY et la CC2F se rendra sur site pour le nettoyage de l'avaloir qui est fréquemment obstrué.



1.b Secteur de Saint-Pierre – 31 janvier à l'école de Courbeton

Bilan 2012 et perspectives pour 2013 :

⇒ L'éclairage public et les trottoirs :

Nous sommes conscients des problèmes d'éclairage de ce quartier : problèmes qui sont dus au fait que les fils d'alimentation des candélabres ont été installés sans gaines et que les boîtiers qui les relient, ne sont pas protégés. Lorsqu'il pleut ou que la Seine monte, l'eau provoque des courts-circuits.

Nous devons donc prévoir le changement de tout l'éclairage public de ce secteur, dont le coût sera totalement à la charge de la commune et ce, en même temps, que l'aménagement des trottoirs que la CC2F a déjà étudié.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches sur plusieurs années, tout comme à Courbeton.

⇒ **Les placettes de Saint-Pierre** sont particulièrement abîmées pour plusieurs raisons :

- soit par le passage du camion benne de la collecte des ordures ménagères,
- soit par les riverains qui se garent hélas de façon anarchique, faute de places ou du manque de courage de garer leur véhicule dans la cour de leur propriété !

Avec les services techniques de la CC2F, nous envisageons plusieurs solutions :

- *Couper les arbres des ronds-points et mettre un enrobé,*
- *Faire apporter les containers à ordures par les riverains à l'entrée des placettes sur un endroit réservé à cet usage.*

Pour l'instant, la CC2F envisage dans un avenir proche de rénover la placette de l'allée du Parc et réaménager complètement celle de l'allée des Tulipes.

Les plaques de rues sont commandées, des bancs sont prévus dans la prairie et les arbres de la commune ont été taillés sur trois années par une entreprise spécialisée.

⇒ **La taille des arbres** de l'allée du parc est prévue au budget pour l'automne 2013. Les gros conifères posent des problèmes importants et occasionnent des dégradations sur les canalisations, sur les murs des clôtures. Des élagages sont en cours ; nous verrons, au cas par cas, les décisions à prendre.

⇒ **Aménagement de la rue de Provins :**

La CC2F a prévu, dès juin 2013, de réaliser l'aménagement de la rue de Provins pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes à mobilité réduite, comme le prévoit la loi d'ici 2015. Ces aménagements auront lieu de la mairie jusqu'au cimetière.

Il est à noter qu'un comptage de passages et relevés de vitesse ont été dernièrement effectués dans la descente de la rue de Provins entre le feu de Courbeton et le cimetière. Durant une semaine et sur plus de 16 000 véhicules, la vitesse moyenne relevée a été de 55 km/h avec certes quelques excès qui restent marginaux.

Les plans sont consultables en mairie. Nous en profiterons pour réaménager les abords du centre commercial (parking et espace fleuri) et restaurer le soubassement du mur du cimetière en avril.

Lors de récents travaux, les abords de la rue de la Pièce de la Couture et des Anémones avaient été détériorés, les services techniques ont mis des cailloux de façon que les riverains puissent marcher.

⇒ **Questions (Q) –Réponses (R) :**

- Q : *Le ru de l'étang est particulièrement sale.*

- R : **Un courrier va être envoyé au président dudit syndicat.**

- *Q : Lors de l'aménagement du CD 403 dans les années 2000, il aurait été prévu une haie de lauriers que la commune devait*

➤ Réunions de quartier 2013

planter jusqu'au feu de l'entrée de Saint-pierre.

- R : Madame le Maire répond ne pas avoir eu connaissance de ce projet et s'engage à le vérifier pour tenir informer le riverain.

- Q : *Problème de feu tricolore au passage de l'école de Courbeton. Eclairage public avec variateur à réaliser.*

- R : **Le feu va être vérifié par l'entreprise et le projet de gestion de l'éclairage public devra faire l'objet d'un dossier spécifique pour les années à venir.**

- Q : *Pose d'un dos d'âne dans la rue des Peupliers pour pallier la vitesse excessive du matin entre 8h et 8h30.*

- R : Ces problèmes relèvent, en premier lieu, d'un manque de civisme et d'incivilités comme dans beaucoup d'autres cas, notamment le stationnement anarchique devant les écoles. La pose de ralentisseurs est délicate à cet endroit et occasionnerait des nuisances aux riverains.

- Q : *Pose d'un plan du village à l'entrée de Saint-Pierre.*

- R : La commune possède des plans aux endroits stratégiques et visibles avec des annonces de partenaires. Cependant, il n'est pas toujours possible de les positionner à notre bon vouloir. Il nous faut l'autorisation des autorités de tutelle pour les implanter ... et pas forcément là où chacun voudrait qu'ils soient !

- Q : *Création d'un sens unique dans la rue du Pré Vert.*

- R : La demande va être transmise à 3 Moulins Habitat pour étude.

[2. Secteur de Gardeloup - Petit Buisson - Les Louvières - Nanon - Merlange - Le Murger des Belles Feuilles - Les Hauts de Gardeloup – 15 février à l'école de Courbeton](#)

Comme dans les autres rencontres avec les habitants, Mme le Maire fit un rapide tour d'horizon des ac-

tions menées en 2012.

Bilan 2012 et perspectives pour 2013 :

➤ **Présence des gens du voyage :**

Pour éviter d'être, trop souvent, confrontés à la présence des caravanes des gens du voyage, des roches vont être déposées sur le bord du terrain de Merlange où se situe l'aire de jeux. D'une manière plus générale, tous les endroits sensibles à cette présence possible seront aménagés rapidement.

➤ **Gardeloup :**

Certains riverains de la rue Jean Jaurès se sont plaints de la vitesse excessive dans leur rue. Un comptage a été effectué par les services de la CC2F qui s'est avéré respecter les normes en vigueur du code de la route et la vitesse enregistrée était en moyenne très proche de 30 km/h.

Ces comptages ne permettent pas aux services de la CC2F de prévoir d'autres aménagements que ceux prévus pour juin 2013.

Les travaux d'enfouissement des réseaux (éclairage public – France Télécom) de toute la rue Jean Jaurès seront à la charge de la commune ; la CC2F effectuera la réfection de cette rue (du carrefour Jean Jaurès jusqu'au croisement de la rue de Merlange Prolongée et de la rue du Château de Bicêtre jusqu'à la place Jean Jaurès) dans son contrat triennal de voirie. Un rendez-vous de chantier a été prévu avec le Cabinet FOCAL Ingénierie, chargé de la maîtrise d'œuvre de l'enfouissement. Monsieur DENANS, Cabinet FOCAL, passera voir chaque riverain pour étudier au cas par cas les problèmes qu'il pourrait rencontrer.

Les travaux d'éclairage public seront pris entièrement en charge par la commune et les trottoirs, revêtement de la route et parking par la CC2F.

La rue de Merlange Prolongée bénéficiera d'un « resurfaçage » dans le même temps et les autres travaux concernant cette rue du carrefour jusqu'à la rue du Marchais devraient être prévus pour 2015.



⇒ Le Petit Buisson :

Nous rencontrons également des problèmes dans la rue de l'école lors de pluies importantes. Dans cette rue, il n'a jamais été prévu d'avaloir, ni de puisard, ni de canalisation de collecte des eaux de pluie. Il n'y a que la chaussée et les caniveaux. C'est un réel problème pour lequel nous n'avons pas encore de solution.

⇒ Questions (Q) –Réponses (R) :

- Q : *La rue de l'école est souvent très sale et boueuse.*

- R : Nous faisons souvent intervenir la balayeuse. Nous avons fait un courrier au propriétaire de la ferme (qui réside sur la commune de Laval-en-Brie, même si ses hangars sont à Saint-Germain) de façon qu'il nettoie la route lorsqu'il la salit.

- Q : *Ne pourrait-on pas mettre un plateau surélevé au carrefour de la rue Jean Jaurès ?*

- R : La question sera transmise à la CC2F, responsable de la compétence voirie.

- Q : *Le bus de la ligne C n'est pas passé.*

- R : Nous transmettrons un courrier indiquant l'heure du passage et s'il s'agit d'un excès de vitesse, relevez l'immatriculation que nous transmettrons à la société Interval.

- Q : *Mettre un « stop » rue de la Haie Pacou par rapport à la haie qui est sur le trottoir et qui longe la ferme de Monsieur BARRE.*

- R : Nous allons constater la dangerosité et, si nécessaire, nous prendrons un arrêté municipal pour une mise en place de STOP.

- Q : *Le grillage qui donne sur le bassin de décantation de la REP est détérioré.*

- R : Nous ferons un courrier d'information à la société REP.

- Q : *La voirie et les trottoirs de Nanon sont très abîmés.*

- R : Nous allons transmettre à la CC2F afin que cette action soit prévue dans les années à venir.

3. Secteur du Bourg - Le Village - Orée de la Bassée - Tréchy - La Croix-Chute - 22 février à la Mairie.

Bilan 2012 :

⇒ Lotissement le Village :

Le giratoire qui gêne le bus et les bennes des ordures ménagères pour tourner, va être retiré par la CC2F et remis en bitume.

Les arbres qui gênaient la circulation, ont été élagués.

L'abribus sur la placette ne sera pas enlevé. Le Conseil Général n'y est pas favorable. Si nous le retirons, cela coûterait 2 000 € à la commune et il faudrait trouver un autre emplacement.

⇒ Tréchy :

La CC2F a créé un trottoir de 1,40 m de large, rue du Château d'Eau, et un mur de soutènement pour retenir la terre de façon que nos enfants puissent aller prendre le bus en toute sécurité. La rue du Bois Bailly est désormais carrossable.

Le SITCOME a mis en place des bus supplémentaires que nos habitants, très tôt le matin, peuvent utiliser pour se rendre à la gare.

Un lampadaire éclaire maintenant au pied du château d'eau.

Le miroir demandé pour le carrefour près de la mare va bientôt être installé.

⇒ Le Bourg :

La rue de Seine a maintenant des trottoirs jusqu'en bas et une raquette de retournement.

Perspectives et projets pour 2013 :

➤ Réunions de quartier 2013

➤ Tréchy et Croix-Chute :

La CC2F a prévu de rendre praticable le chemin des Sables et de permettre avec une raquette de retournement l'accès aux véhicules du SIRMOTOM pour le ramassage des ordures ménagères.

Il en est de même pour le chemin des Bachottes, trop étroit, mais il nous faut l'accord des propriétaires des terrains pour créer des raquettes de retournement.

La création de trottoirs est prévue pour la rue du Bois de Châtillon, en descendant du côté gauche.

➤ Le Bourg :

La CC2F aménagera, dès juin 2013, la rue de Provins avec un plateau surélevé devant la Mairie, des aménagements de sécurité (en concertation avec les agriculteurs) permettront une vitesse moindre.

Des trottoirs pour personnes à mobilité réduite seront réalisés du centre commercial jusqu'à la salle des fêtes.

Les trous de la rue de Verdun seront bouchés prochainement et ce sera une priorité de 2014 quant à sa rénovation.

Nous avons, à la fin de l'année 2012, fait un appel à candidature pour désigner un architecte afin de réhabiliter notre église. Le cabinet LEYNET de Nemours a été désigné et il doit nous présenter un diagnostic de notre église, d'ici 6 mois.

Nous pourrions alors déterminer les travaux à effectuer en urgence, évaluer leurs coûts et établir un programme de rénovation, bien évidemment, sur plusieurs années.

Notre « ancienne mairie » devrait en 2013 voir sa charpente, sa toiture et ses huisseries rénovées ainsi qu'un aménagement de sa cour en même temps que les aménagements de sécurité de la rue de Provins.

Puisque plusieurs lignes de bus passent par Noslong pour aller à Tréchy, nous avons signé une convention avec le Conseil Général pour nous autoriser à déneiger et saler lorsque cela s'avère nécessaire.

Je tiens, au nom du Conseil Municipal, à remercier l'efficacité, la disponibilité et la présence de nos employés municipaux qui n'économisent pas leurs heures, y compris les week-ends, pour permettre à tous les Saint-Germainois de se déplacer dans les meilleures conditions possibles.

➤ Questions (Q) –Réponses (R) :

- Q : A la Croix-Chute, chemin des Bachottes, des avaloirs ne coulent pas bien et des gravillons encombrant la chaussée.

- R : Les services techniques de la CC2F et de la commune se rendront sur place pour prendre les mesures nécessaires.

- Q : Mme HOUPEAUX et certains riverains remercient les services techniques pour leur vigilance et leur efficacité quant au déneigement de cette année. Un remerciement particulier est également fait pour la réalisation du trottoir.

- R : Madame le Maire remercie ces personnes et transmettra le message aux personnes concernées.

Madame le Maire rappelle qu'il est impératif et important de prévenir, en temps réel, la mairie pour tout problème, incident ou désagrément qui pourraient être constatés.

Ces réunions de quartier permettent un échange constructif et nécessaire entre les élus et les habitants afin de prendre en compte toutes les doléances et d'informer, de vive voix, les concitoyens de tous les projets et réalisations concernant la commune.

Nous vous remercions de votre présence et vous donnons rendez-vous prochainement pour constater, sur le terrain, la réalisation des engagements que nous avons pris envers vous.



Conseil municipal public du 21 janvier 2013

Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs HUSSON Michel, TRONCY Dany, BERTHIER Hervé, DUDILLIEU Dany, GORACY Gilles, FONTAN Michel, TYCHENSKY Jean, MARTIN Olivier, HALLART Frédéric, BAYOL Guy, HAAS-FRANGI Daniel,
- Mesdames MAUPLLOT Simone, CHEVAL Michèle,

Absents représentés :

- Madame DERVILLEZ Isabelle, représentée par Madame MAUPLLOT Simone,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Monsieur DUDILLIEU Dany,
- Monsieur MADELENAT François, représenté par Monsieur HAAS-FRANGI Daniel,
- Madame LE BEUX Véronique, représentée par M. TRONCY Dany,

Absents :

- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MILANO Serge,
- Mesdames MIALON Corinne, LAFONT Françoise,

Secrétaire de séance :

- Monsieur BERTHIER Hervé.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire tient à indiquer que, depuis vendredi, 15 tonnes de sel ont été utilisées pour le déneigement de la commune ; il en reste environ 80 tonnes.

Madame le Maire indique que l'on raconte qu'une personne aurait téléphoné au Maire et qu'elle aurait répondu qu'il n'y avait plus de sel. Cette personne aurait indiqué qu'il fallait en acheter, mais que le Maire aurait répondu que la commune n'avait plus d'argent.

Madame le Maire tient à remercier les agents des services techniques quant à leur travail pour le déneigement.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal public du 19 décembre 2012

Pas de remarques particulières. Le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu du 19 décembre 2012.

2. Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative à la demande présentée par la société EQUIMETH à l'effet d'être autorisée à exploiter sur le territoire de la commune d'Ecuelles une installation de méthanisation de déchets organiques et une installation de combustion de biométhane et à procéder sur trente-trois communes de Seine-et-Marne et de l'Yonne à l'épandage agricole des digestats solides et liquides issus du procédé de méthanisation

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de donner un avis sur la demande présentée par la société EQUIMETH à l'effet d'être autorisée à exploiter sur le territoire de la commune d'Ecuelles une installation de méthanisation de déchets organiques et une installation de combustion de biométhane et à procéder sur trente-trois communes de Seine-et-Marne et de l'Yonne à l'épandage agricole des digestats solides et liquides issus du procédé de méthanisation.

En 2008, le projet de méthanisation « EQUIMETH » a été initié par la société Naskeo Environnement en partenariat avec l'association de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais suite à l'identification d'une importante ressource en fumier équin dans la région. Le biogaz produit par la méthanisation sera injecté, après épuration, dans le réseau de distribution de gaz naturel géré par GrDF.

La méthanisation produit également un digestat brut riche en éléments fertilisants. Ce digestat subit une séparation de phase pour donner un digestat épaissi et un lixiviat. La valorisation des digestats requiert la mise en place d'un plan d'épandage.

Le projet est tourné vers le développement durable et présente les objectifs majeurs suivants :

- Apporter une solution locale à la valorisa-

➤ Conseil municipal public du 21 janvier 2013

tion et au traitement des effluents équinés de la région de Fontainebleau,

- Substituer une énergie fossile conventionnelle, le gaz naturel, par une énergie renouvelable, le biométhane par l'injection dans le réseau de distribution GrDF, diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre,
- Association du projet avec la création du pôle Matériaux Energie Nouvelle Génération sur la zone d'activités des Renardières.

La D.D.T. (Direction Départementale du Territoire) de Seine-et-Marne a déjà inscrit ce projet comme prioritaire et d'utilité publique et a autorisé la modification du POS nécessaire à l'implantation sur cette zone.

Le site d'accueil de la future installation de méthanisation, objet du présent dossier, sera localisé sur la zone d'activité des Renardières au nord-est de la commune d'Ecuelles sur une superficie de 24.960 m². Les infrastructures les plus visibles liées à l'exploitation de la future unité de méthanisation seront le digesteur et le bâtiment de dépotage et préparation des fumiers.

Le projet EQUIMETH s'inscrit en compatibilité avec le SDAGE ; en effet, l'unité offre une opportunité locale pour la réduction de la pollution aux nitrates et la pollution organique. Les digestats issus de l'installation sont valorisés en agriculture par une voie encadrée (plan d'épandage) et en fonction des besoins agronomiques des cultures locales.

Le futur site de la Sté EQUIMETH n'est concerné par aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone Natura 2000, Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), zone définie par arrêté biotope, zone humide au sens de la convention de Ramsar. Toutefois, au vu de la proximité du site avec 3 zones Natura 2000, le pétitionnaire a réalisé une étude d'incidence Natura 2000. Cette étude conclut que l'incidence du projet est faible.

Au niveau de la consommation en eau, le projet prévoit une récupération des eaux pluviales pour le nettoyage des camions de transport ainsi que pour le local et les équipements de traitement des déchets. Les eaux

de lavage contenant des produits désinfectants nécessaires au lavage des équipements conformément aux règles sanitaires rejoindront le méthaniseur.

L'exploitation de la future unité de méthanisation ne génèrera aucune extraction ou dépôt de matériaux et ne sollicitera aucun pompage d'eaux souterraines.

Les émissions atmosphériques canalisées respecteront les valeurs limite d'émission définies dans la réglementation. De plus, afin de réduire les émissions, l'air issu du traitement du biogaz, chargé en H₂S et en CO₂ sera récupéré par canalisation et envoyé en traitement sur le biofiltre. L'intégration de ce volume d'air a été prise en compte dans le dimensionnement du biofiltre.

Les risques d'odeur se situeront au niveau du transport et du stockage des déchets entrant solides (hangar de dépotage). Aussi, pour limiter au maximum ces nuisances olfactives, il est prévu un transport des déchets dans des containers étanches, un lavage des véhicules de transports, un dépotage des déchets dans un hangar fermé et équipé d'un système de traitement de l'air (biofiltre), des cuves de stockage des déchets liquides et des graisses closes, le digesteur et la lagune de maturation totalement hermétiques sans odeur vers l'extérieur.

Le flux de véhicule, hors période d'épandage, représentera un trafic maximal de 18 véhicules/jour ; en période d'épandage (50 jours par an), il sera de 52 véhicules/jour.

Les équipements (chaudière, ventilateur du biofiltre et purification du biogaz) généreront quelques nuisances sonores et vibrations. Une simulation de l'impact prévisionnel des installations a été effectuée par le pétitionnaire et elle a montré qu'elle sera négligeable pour les riverains.

Au niveau des risques sanitaires, les conclusions de l'étude montrent que le site d'Ecuelles présente un risque sanitaire globalement acceptable, les quotients de danger ainsi que les excès de risques individuels calculés à l'extérieur du site au niveau des populations cibles à proximité du site sont inférieurs aux valeurs repères respectivement de 1 et de 1.10^{-5} pour chaque



scénario d'exposition considéré comme polluant.

En ce qui concerne l'environnement, les impacts sont bien identifiés et bien traités. Le dossier prend en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement et l'étude d'impact présente les mesures pour supprimer, réduire ou compenser ces incidences (aspect extérieur neutre des ouvrages, espaces verts, clôture, ... conformes aux exigences esthétiques du secteur).

Au niveau de l'étude des dangers, le pétitionnaire a recensé l'ensemble des situations dangereuses susceptibles d'être présentes sur les différentes installations du site, à savoir notamment :

- La combustion spontanée des fumiers équins et déchets solides au niveau des zones de stockage,
- La rupture de la canalisation biogaz en sortie de l'unité de purification,
- L'incendie du bâtiment de dépotage des déchets,
- L'apparition d'un jeu enflammé générant des effets thermiques,
- L'explosion de gaz à l'ait libre générant des effets thermiques et des effets de surpression.

Ces scénarii ont fait l'objet d'une modélisation ainsi que d'une cotation de probabilité d'occurrence, de gravité et de cinétique. Les scénarii étudiés n'engendrent pas de zones d'effet domino à l'extérieur du site. Les mesures de prévention et de protection permettent de réduire la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux et de limiter les distances d'effets de ces phénomènes.

La société EQUIMETH a également réalisé une étude d'impact pour l'épandage. Elle sollicite l'autorisation de valoriser une charge annuelle de 17.000 tonnes de digestats solides et de 17.000 tonnes de digestats liquides par épandage agricole. Cet épandage se fera dans un rayon de 20 km autour de l'installation de méthanisation.

L'étude d'impact du plan d'épandage précise notamment que :

- L'activité d'épandage est sans effet dans le paysage environnant,
- Le matériel utilisé permet l'apport d'une dose régulièrement répartie sur la parcelle culturale. Il n'y aura pas de ruissellement, ni d'épandages en dehors de la parcelle, donc pas d'incidences sur les zones de refuge pour la faune et sur la flore environnante,
- Pour limiter les émanations de gaz, les épandages d'été ou de printemps avant semis seront suivis d'un travail au sol pour enfouir le digestat. Les épandages de printemps sur culture seront réalisés avec un matériel qui limitera le contact du digestat avec l'air,
- Les recommandations du plan d'épandage évitant toute surfertilisation (fertilisation raisonnée) seront respectées : doses, périodes d'interdiction,
- Cette filière de valorisation agricole accompagnée d'un suivi agronomique n'aura pas d'impact significatif sur la qualité des eaux de surface ou souterraines (le plan d'épandage respectant les distances réglementaires relatives aux captages, aux cours d'eau et plans d'eau),
- Les phénomènes d'érosion et de lessivage sont très faibles. Les parcelles retenues pour le plan d'épandage ne sont pas en zone inondable,
- La matière organique favorise l'activité biologique dans le sol et apporte des éléments nutritifs nécessaires à la vie biologique,
- Les émissions sonores induites par l'activité d'épandage sont limitées, le matériel utilisé étant conforme à la réglementation,
- Le digestat est une matière organique stabilisée. A l'épandage, il ne dégage pas ou

➤ Conseil municipal public du 21 janvier 2013

très peu d'odeurs, les épandages de digestats occasionneront un trafic de camions de 7 citernes/jour sur 15 jours au printemps, et de 14 citernes/jour sur 90 jours en été,

- Les analyses effectuées régulièrement sur le digestat démontreront l'innocuité de celui-ci avant épandage.

L'étude des dangers du dossier de demande d'autorisation de plan d'épandage n'indique aucun risque particulier de type « risque industriel » hormis les risques de pollution qui ont été identifiés et traités dans l'étude d'impact.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) conclut, dans son avis du 28/08/2012, que *la lecture de l'étude des risques sanitaires complétée et corrigée apporte les compléments nécessaires à la compréhension de l'étude, des hypothèses formulées et des calculs effectués. Le pétitionnaire a considéré que la population générale est exposée 100 % du temps, ce qui représente une hypothèse majorante. Les résultats des calculs des risques pour des effets à seuil et sans seuil montrent qu'ils sont inférieurs aux valeurs de référence. Sur la base de ces hypothèses, le pétitionnaire a montré que ses installations et son activité ne sont pas susceptibles de produire des effets sur la santé des populations situées à la Sapinière à 800 mètres, le centre-ville et le bourg d'Ecuelles à 1.200 et 1.600 mètres.*

L'inspection des installations classées indique que ce dossier répond aux exigences des articles R.512-3 et R.512-6 du Code de l'environnement et aux dispositions de l'arrêté ministériel du 10/11/2009 relatif aux installations de méthanisation soumises à autorisation.

Au vu de l'analyse menée par le pétitionnaire dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de méthanisation et dans son dossier de demande d'autorisation de plan d'épandage et de l'avis de l'ARS, l'Autorité Environnementale considère que :

- l'examen des effets des demandes sur l'environnement,
- la justification des demandes quant à la prise en compte des objectifs de protection

de l'environnement,

- la définition des mesures de suppression et de réduction des incidences du projet sur l'environnement,

sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés par les demandes.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

3. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2013

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER les projets d'investissement suivants :**

- Priorité 1 : réhabilitation pour mise aux normes des toilettes de l'école élémentaire de Courbeton,
- Priorité 2 : réhabilitation pour mise aux normes du local de réserve (matériel de sport) de l'école élémentaire de Courbeton – sécurité incendie,
- Priorité 3 : réhabilitation pour mise aux normes de 4 salles de classes et des parties communes de l'école élémentaire de Courbeton,

- **de SOLLICITER l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2013 :**

- Priorité 1 : réhabilitation pour mise aux normes des toilettes de l'école élémentaire de Courbeton, montant de la subvention D.E.T.R. 2013 attendu :

8.184,99 €,

- Priorité 2 : réhabilitation pour mise aux normes du local de réserve (matériel de sport) de l'école élémentaire de Courbeton – sécurité incendie, montant de la subvention D.E.T.R. 2013 attendu :

2.899,60 €,

- Priorité 3 : réhabilitation pour mise aux



normes de 4 salles de classes et des parties communes de l'école élémentaire de Courbeton, montant de la subvention D.E.T.R. 2013 attendu :

14.036,40 €,

- **d'ARRETER les modalités de financement, comme suit :**

- Priorité 1 : réhabilitation pour mise aux normes des toilettes de l'école élémentaire de Courbeton :

Etat (D.E.T.R. 2013) : 8.184,99 €

Fonds propres : 16.288,12 €

- Priorité 2 : réhabilitation pour mise aux normes du local de réserve (matériel de sport) de l'école élémentaire de Courbeton – sécurité incendie :

Etat (D.E.T.R. 2013) : 2.899,60 €

Fonds propres : 4.856,83 €

- Priorité 3 : réhabilitation pour mise aux normes de 4 salles de classes et des parties communes de l'école élémentaire de Courbeton :

Etat (D.E.T.R. 2013) : 14.036,40 €

Fonds propres : 27.932,44 €

- **d'AUTORISER Madame le Maire ou son délégué** à signer tout document afférent à ces demandes.

Madame MAUPLLOT précise qu'il aura fallu deux mandats pour terminer les travaux de réhabilitation sur les écoles.

4. Création d'un poste d'adjoint d'animation—temps complet à compter du 01 février 2013

Le Conseil décide, à la majorité (16 voix Pour, 1 voix Contre [*M. MADELENAT*], 1 Abstention [*M. HAAS-FRANGI*]), de créer, à compter du 1^{er} février 2013, un poste d'adjoint d'animation – temps complet (35 heures/semaine).

Séance close à 20h55

La parole est donnée au public

Madame le Maire donne la parole au public. Le public n'ayant aucune question, **la séance est levée à 20h57.**

Annonces légales

Marchés passés en 2012 :

- **Marchés de plus de 90.000 € HT**

N° 01/2012

Construction d'une salle polyvalente et locaux associatifs

Attributaire : **Sté OBM Construction**

Montant HT du marché : 232.497,00 €

- **Marchés inférieurs à 90.000 € HT**

N° 02/2012

Acquisition de véhicules pour l'année 2012

Attributaire : **Garage du Bel Air – NISSAN**

Montant HT du marché : 69.894,00 €



➤ Médiathèque " Le Manoir "



➤ Accueil assistantes maternelles

La médiathèque modifie la fréquence d'accueil des assistantes maternelles et de leurs bambins. Dorénavant, cet accueil aura lieu une fois par mois !

Jeudi 18 avril 2013 à 10h30

Jeudi 23 mai 2013 à 10h30

➤ « A nous la parole »

Pour les 8-12 ans, un mercredi par mois, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à se réunir dans la petite salle de la médiathèque pour découvrir des nouveautés (romans, contes, bandes-dessinées, documentaires, films, ...) :

Mercredi 17 avril 2013 à 10h

Mercredi 22 mai 2013 à 10h

➤ Ressources Numériques

Avec **medialib77**



Musique en ligne, VOD, autoformation et ebooks !

La Médiathèque met toute l'année à votre disposition, des ressources numériques en films, livres, autoformation et musiques.

Cette offre légale et gratuite est accessible depuis votre domicile, si vous êtes inscrits. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

Un service accessible depuis votre domicile !

➤ Premières pages

Pour la quatrième année consécutive, le ministère de la culture et la communication et la Caisse Nationale des Allocations Familiales s'associent pour proposer aux jeunes parents de partir à la découverte du livre avec leur(s) enfant(s).

La médiathèque de Saint Germain Laval s'associe à l'opération et vous propose de venir chercher votre lot au sein de notre structure. Vous devez vous munir de votre coupon-retrait ou de votre numéro d'allocataire.





Abécédaires

Les enfants de maternelle ont bien travaillé.

Venez découvrir leurs exploits à la médiathèque !

Du mercredi 15 mai
au samedi 01 juin

a

b

c



Ouvert

Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h

Vendredi : de 16 h à 20 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

Tarifs

Adulte : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit
Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

Utile

En ligne : <http://st-germain-laval.bibli.fr>
Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition.

🕒 L'histoire de notre village - 6^{ème} partie



Saint-Germain-Laval pendant la Révolution

“ Les années de disette ”

Les mauvaises récoltes des années précédant 1789 et la famine qui en a résulté, ont servi de détonateur aux événements révolutionnaires. La situation ne s'est pas améliorée avec le changement de régime, auquel la météorologie de l'époque est insensible. Entre 1789 et 1795, une série d'étés catastrophiques succèdent à des hivers les plus rigoureux. Les réserves de grains sont au plus bas et il faut, malgré tout, faire vivre les habitants des grandes villes et notamment ceux de Paris et approvisionner les armées en campagne. Les problèmes d'approvisionnement sont donc au cœur des préoccupations des gouvernants.

De tout temps, les paysans ont toujours rechigné à livrer spontanément le produit de leur travail. L'administration est donc contrainte de passer par la réquisition. Ainsi, peut-on lire dans le registre des délibérations municipales que Nicolas HOUOT, fermier à Pontville, est requis pour fournir 7 quintaux d'avoine au citoyen BELTANTE, Maître de poste. Claude PECQUENARD,

Jean LESPARDA, Nicolas HOUOT doivent aussi fournir des chevaux d'attelage et un charriot pour conduire du foin aux armées. Un réquisitoire du district enjoint à la commune de livrer 10 setiers de blé au marché de Montereau et délègue le citoyen PHISOTARD pour faire le recensement des grains et veiller à ce que la part contributive de Saint-Germain-Laval soit bien livrée. Un autre jour, Nicolas HOUOT, toujours lui, Pierre CORMEROIS, Thomas LANDY, Gatien CORNET, Louis GAY et François ROCHON sont sommés de livrer au marché de Montereau des sacs de blé et des bichets d'orge. Il ne se passe pas de mois sans que les registres communaux ne témoignent de ces multiples obligations, imposées aux habitants du village.

Mais celles-ci pèsent aussi sur le citoyen dans la vie de tous les jours. Ainsi, défense est faite à Etienne ATHANASE BRU de vendre de la paille sans autorisation de la municipalité. Ainsi, à l'issue « du recensement général et révolutionnaire des grains et des farines » effectué par le citoyen BAUDRY, deux greniers d'appro-



visionnement sont constitués, l'un chez Charles MARTEAU pour les grains, l'autre chez Louis GAY pour les farines, où « chaque citoyen devra transporter l'excédent de sa consommation ». Ainsi, le citoyen LESPARDA doit, toutes affaires cessantes « récolter les foins dans la pièce voisine di ci-devant château, dont il est propriétaire et ne pas y envoyer paître ses bestiaux, ledit pré de Courbeton étant destiné au rétablissement des chevaux de la République ». Ainsi, Martin DESPLAT et Claude BERGERON, tonneliers de leur état, sont requis pour raccommoder les futaies de la veuve MARECHAL en vue des vendanges et il leur est fait défense dans le même temps d'aller travailler en dehors de la commune. Ainsi, Léonard BOUGARD, Maître-maçon, est sommé de mettre deux ouvriers à la disposition de Pierre DECORNOY pour battre son blé. Les temps sont durs et les villageois, tout comme la municipalité qui s'efforce de défendre les intérêts de ses administrés, doivent se soumettre, sinon force reste à la Loi.

Le 20 pluviôse 1796 (9 février), le citoyen BLONDINAIRE, commissaire de Montereau, et le gendarme COLLIGNON se présentent pour faire livrer par la commune les grains dont la fourniture est en retard. Dans la foulée, réquisition est faite à 10 habitants pour

fournir chacun, entre un et deux quintaux d'avoine. Le 8 ventôse 1796 (27 février), le citoyen ROUVRE, préposé aux subsistances militaires de Montereau, accompagné de la gendarmerie, effectue une descente à la ferme de Pontville pour réquisitionner l'avoine emmagasinée, n'en laissant que pour la nourriture d'un cheval. Les villageois courbent l'échine, et, s'ils ne regrettent pas les temps révolus de la Royauté, ils attendent avec impatience les jours meilleurs promis par la République.

D'autant, que pour combattre aux frontières, la République a instauré la conscription. Le citoyen doit donc faire face à ce nouveau service, qui n'existait pas du temps de l'ancien régime. ; Saint-Germain-Laval, comme toutes les communes de France, fournit sa part de conscrits. Au moins huit familles, les LESPARDA, BRISSOT, ROCHON, SAVIARD, MARECHAL, PECQUENARD, CORMEROIS, ont un ou plusieurs enfants sous les drapeaux, ce qui représente 3,5% de la population du village.

Jean TYCHENSKY,
Président de l'association
« Les Amis du Patrimoine »



👉 Le portail du « patrimoine » de la commune

Prochainement, retrouvez toutes les actualités de l'association « Les Amis du Patrimoine » sur le site internet de la commune www.saint-germain-laval.fr

“ Le portail du patrimoine historique, architectural et culturel de notre commune... ”



🔗 Grand LOTO

Un grand LOTO organisé par LES AMIS DE L'ECOLE aura lieu SAMEDI 13 AVRIL à partir de 20h00, Salle de l'Orée de la Bassée.

Parmi les nombreux lots à gagner, une parure de bijoux en or et un tirage spécial enfants...

Les bénéfices de la soirée permettront à l'école maternelle des Mûriers et à l'école élémentaire de Courbeton d'acquérir du matériel pédagogique, de financer des projets... un petit plus pour la scolarité de nos enfants.



SAINT-GERMAIN-LAVAL 

Le Comité des Fêtes organise son

9^{ème}

SALON ARTISANAL

de PRINTEMPS

DIMANCHE 7 AVRIL 2013

Salle de l'Orée de la Bassée
Route de Châtenay/Seine

**DEFILE DE MODE PAR L'ATELIER
DE COUTURE A 15H00**

Entrée libre

🔗 Sécurité

Routière

Tous responsables

Vitesse

Nombre de véhicules dépassent la vitesse autorisée, mettant en danger nos concitoyens et particulièrement nos enfants.

Ensemble, faisons l'effort citoyen de respecter les limitations.

Au "coeur de chaque lotissement" la vitesse est limitée à 30 km/h. Dans ces zones, les piétons ont une priorité absolue.

Dans le reste du village, la limitation à 50 km/h ne vous oblige pas à l'atteindre ! Pensez en particulier aux enfants qui peuvent déboucher brusquement, aux personnes âgées, aux engins agricoles, etc.





☞ Vacances enfants (6-15 ans) - été 2013

➔ Séjour en Corse



Le séjour se déroule en deux parties. La première semaine au centre Casa Marina où les enfants pourront découvrir la pêche à pied, fabriquer un aquarium, explorer le sentier sous-marin, faire de la randonnée à la découverte des tortues marines, baignade, farniente, veillées....

Galéria est une commune du littoral occidental de la Corse, au sud de Calvi, au fond du golfe de Galéria auquel il a donné son nom et où se situe l'embouchure du Fango. C'est une station touristique au sud de la Balagne, proche de la réserve naturelle de Scandola et limitrophe au département de la Corse du Sud...

Galéria occupe l'extrémité Nord-ouest du Parc naturel régional de Corse, dans un de ses territoires de vie nommé « Filasorma-Marsolinu ». Au XVI^{ème} siècle, son territoire se trouvait dans l'ancienne piève de Chiomi inhabitée à l'époque.

La deuxième semaine au centre Casa di a Natura où ils pourront pratiquer les parcours d'orientation, participer au rallye nature, découvrir la forêt et les cascades, se baigner dans les rivières...

Vizzavona est un hameau de la commune de Vivario, en Haute-Corse. Il est situé au sud de la commune, à une altitude moyenne de 900 m, au cœur de la forêt territoriale de Vizzavona, dans le Parc naturel régional de Corse. Il est dominé par le Monte d'ORO (2 389 m).

INSCRIPTIONS EN MAIRIE AVANT LE :

LUNDI 15 AVRIL 2013

A fournir obligatoirement pour tous les séjours :

- Un **certificat médical** d'aptitude à la pratique d'activités sportives
- Un **certificat médical** certifiant que les vaccins sont à jour ou **copie du carnet de santé**
- Un **test préalable** à la pratique des activités aquatiques et nautiques en séjour de vacances (document fourni dans le dossier participant à faire tamponner par un Maître Nageur Sauveteur)

Les 2 dates de séjour à retenir :

- Départ le dimanche 21 juillet et retour le samedi 3 août 2013
- Départ le mercredi 7 août et retour le mardi 20 août 2013

Hervé BERTHIER
Conseiller municipal délégué au Centre de loisirs et à l'Accueil pré et post-scolaire



Centre de Loisirs " Nathalie "

↳ Vacances d'hiver



Les vacances d'hiver sont terminées ; les enfants ont réalisé de très belles créations sur le thème de Pâques. Divers ateliers sportifs avec des grands jeux ont permis aux plus grands de s'ébattre sur les agorespaces et le stade. Les enfants ont profité des installations de la piscine et de la patinoire de Montereau. Ils se sont également rendus au cinéma Confluences et ont apprécié « Hôtel Transylvanie » et « Boule et Bill ».

Le théâtre s'est invité au Centre durant la deuxième semaine. Les enfants se sont initiés aux différentes techniques théâtrales : mine, expression corporelle, clownerie, Nous remercions tout particulièrement notre intervenante, Malika DASILVA GOMES.

Nous avons clôturé ces deux semaines de congés par une représentation théâtrale à la Salle de l'Orée de la Bassée où tous les parents et élus présents ont pu apprécier le travail accompli par les enfants. Nous les félicitons encore une fois !!

↳ Inscriptions et réservations

Nous vous rappelons que l'inscription et la réservation en mairie est obligatoire. Tout enfant non inscrit et dont la réservation n'aura pas été faite, ne pourra être accepté au Centre de Loisirs. Pour une meilleure gestion de l'encadrement de vos enfants et la commande de leurs repas du midi, nous vous remercions de bien vouloir contacter les services de la mairie le lundi avant 10h pour le mercredi suivant ou adresser un mail à l'adresse suivante : mairie.st-germain-laval77@laposte.net



↳ Les mercredis du mois d'avril 2013 seront sur le thème de la " Nature et du Printemps "

Les vacances de printemps se dérouleront du 29 avril au 7 mai 2013. Pensez, dès à présent, à inscrire vos enfants en Mairie avant le 17 avril prochain.



Programme de la 1^{ère} semaine :

- Stage équestre pour les « - 6 ans » au Centre équestre de Laval-en-Brie
- Stage équestre pour les « + 6 ans » au Centre équestre de Gratteloup

Des balades à travers champs sont prévues, ainsi que des petits jeux d'approche sur l'animal et les soins, ... , une relation avec les chevaux à découvrir.

Tarifs : Commune 13 € / Hors-commune 16,50 €

Programme des 6 et 7 mai 2013 :

- Les enfants ayant participé aux stages équestres pourront s'exprimer sur leur expérience vécue par des ateliers dessin, peinture, sculpture.
- D'autres activités sont également prévues telles que la réalisation d'objets en pâte à sel, sans oublier les jeux collectifs d'extérieur, ...

Pour votre information, le Centre de Loisirs « Nathalie » sera fermé les jours suivants :

- Mercredi 1^{er} mai 2013
- Du mercredi 8 au vendredi 10 mai 2013 inclus

Nous vous attendons nombreux pour partager des moments inoubliables !!!

L'équipe d'animation



🕒 Inscription / Réinscription scolaire 2013 / 2014



- Justificatif de domicile ;
- Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour ;
- Livret de famille ;

Pour les inscriptions aux services périscolaires (garderies, cantines, centre de loisirs), merci d'apporter également les documents suivants :

- 3 dernières fiches de paie pour chaque parent (à défaut, les attestations d'inscriptions et de versements des indemnités Pôle Emploi ou les justificatifs de RSA) ;
- L'avis d'imposition 2012 sur les revenus 2011 du foyer ou des deux parents ;
- Attestation CAF ;
- Relevé d'Identité Bancaire.

Cette inscription administrative est **OBLIGATOIRE** (tout dossier incomplet sera refusé).

Le Maire
Marie-Claude de SAINT LOUP



Votre ou vos enfants fréquentent ou fréquenteront l'école maternelle ou l'école élémentaire à la rentrée 2013. Afin de procéder à leur inscription ou réinscription scolaire, vous voudrez bien vous présenter en mairie **du 8 au 26 Avril 2013**, aux horaires d'ouverture, munis des pièces suivantes :

🕒 Adhésion à l'association " LES AMIS DE L'ECOLE "

Crée en 2003 l'association " LES AMIS DE L'ECOLE " agit pour apporter un soutien financier aux projets menés dans les écoles de la commune. Elle est composée de parents d'élèves et d'habitants de la commune et se différencie donc de la coopérative qui est interne à l'école. Elle organise, chaque année, des actions comme le Loto ou la Tombola de Printemps. Les bénéfices sont reversés aux écoles selon leurs besoins. L'association vous propose donc la vente de sa carte d'adhérent. Chacun est libre de choisir le montant de sa participation. De plus, l'association a besoin de bénévoles pour fonctionner. Les volontaires peuvent se manifester dans les écoles ou en mairie où ils seront mis en relation avec les responsables.

Bulletin d'adhésion " LES AMIS DE L'ECOLE "

J'adhère à l'association des Amis de l'Ecole.

Nom : Prénom :

Adresse :

Montant de l'adhésion : €





A.C.S.G.

DANSE DE SALON
M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

RANDONNEES
M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

GYMNASTIQUE ADULTES
M. VITTORINO - 06 78 66 75 99

**STRETCHING
RENFORCEMENT MUSCULAIRE**
M. VITORINO - 06 78 66 75 99



E.S.L.

VTT Loisirs
M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

KARATÉ DO
Mme MALOUBIER
01 64 31 33 40 / 06 13 47 77 21

FOOTBALL
Mme LE BEUX - 06 16 99 22 76

COUTURE
Mme DODET - 01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »
Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50



Associations Indépendantes

ECHECS « Roi Mat »
M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO
M. PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC
M. THEISS - 06 03 89 69 58

CLUB DE L'AGE D'OR
Mme NOIRAUT - 01 60 96 20 03
Au club - 01 64 31 07 36

ARTS « LEZARTISTES »
Mme FOUICH
01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

LES AMIS DU PATRIMOINE
M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

MUSCULATION « CENT FAMILLES »
M. DOISY - 06 11 03 50 69



**GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE
« G.C.S.G.L. »**
Mme VAN DOORN
01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

YOGA
Mme SCHMITT-RUBIO - 06 33 33 85 94

TENNIS
M. PAGES - 06 15 36 57 37



LES AMIS DE L'ECOLE
Mme DERVILLEZ - 01 64 32 20 61

COMITE DES FETES
M. DUDILLIEU - 01 64 23 69 81

PECHE A LA MOUCHE
M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32



ESL Karaté do

17^{ème} coupe du Samouraï - Edition 2013

C'est le samedi 23 février 2013 que s'est déroulée la 17^{ème} coupe du Samouraï, poussins pupilles benjamins, devant un public nombreux venu admirer les enfants pour une compétition inter clubs.

L'ESL Karaté de Saint-Germain-Laval recevait les clubs de l'ASV Varennes et du CSM Montereau.

Beaucoup d'enfants, pour qui c'était la première compétition « n'en menaient pas large », mais ceux-ci, pris par la fièvre de la compétition, se lancèrent à fond dedans.

Les élèves tous ceintures noires ou marron passèrent cette demi-journée à arbitrer, juger bénévolement nos petites têtes blondes. Remerciements à cette vingtaine de bénévoles et également remerciements à Mon-

sieur BONNESON Eric (Président de l'ESL Karaté Saint-Germain-Laval ; Monsieur RIFFAUD Marc (Président de l'ASV Varennes) et enfin Monsieur LE FOUILLE (Président du CSM Montereau) ; remerciements à Monsieur Michel FONTAN (Adjoint au Maire de Saint-Germain-Laval) venus encourager et récompenser ces enfants.

Un grand merci à tous les bénévoles membres ou sympathisants ... Une démo des ados et des vétérans ainsi qu'un goûter offert par le club clôturèrent cette 17^{ème} session. Félicitations à toutes et à tous de la part du professeur Jean-Claude.

Renseignements et inscriptions :

Jean-Claude MALOUBIER

Diplômé d'État : DEJEPS n° 75 10 0094

Brevet d'Etat : BEE1 n° 75 85 613

6^{ème} dan F.F.K.D.A. / Juge & arbitre de Ligue





➤ Résultats inter-clubs de fin de saison

- Cannes-Ecluses, le 17 mars 2013 dernier :
Juliette SOLSONA-PIE, Pupilles, 3^{ème}, CSM.
Elsy DUFFAULT, Pupilles, 3^{ème}, ESL.
- Ponthierry, le 24 mars 2013 dernier :
Lucas FOURNNOL, Poussins, 1^{er}, ESL.
Benjamin LENOIR, Benjamin, 2^{ème}, CSM.

Les présidents, entraîneurs et parents sont très satisfaits de ces résultats, il ont déjà pris rendez-vous pour la saison prochaine. Les félicitations et compliments admiratifs accompagnent ces résultats.

➤ Bravo Juliette !

Cet autre résultat de l'ESL Karaté do chez les enfants. Merci de votre aide, pour promouvoir ce club qui en a fort besoin...

Au karaté c'est le plein de médailles, après deux médaillés en minimes (Adrien DEBOTTE et Kenny DUFFAULT) Juliette SOLSONA-PIE s'est classée 3^{ème} dans la catégorie pupilles à CRECY dimanche 3 février 2013. Elle est dans le club depuis quelques mois et déjà elle se distingue devant une dizaine de filles motivées. Nous lui souhaitons bon courage pour la suite, nos félicitations ; c'est aussi avec les encouragements des initiateurs : Vincent et le nouveau Président Monsieur BONNESON Eric.



➤ Résultats des « Championnats de ligue Seine-et-Marne à Coulommiers »

- Coulommiers, le 13 janvier 2013 :
Kenny DUFFAULT 3^{ème} minime
Adrien DEBOTTE 3^{ème} minime

Ils se sont bien défendus, Adrien menait de beaucoup son rival et n'a pas pu conserver son avance, loupant de peu la place de premier ou de second.

Félicitations des membres du bureau et des assistants et du professeur.



sarl **EESM** BERMUDEZ



**PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE**



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

AB_CP



**Plomberie Chauffage
Energies Nouvelles
Création Rénovation**



**BELKHEIRI
Abdel**

01.60.96.58.20
06.88.59.23.24

27. Rue des Louvières
77130 St Germain Laval

abdel.belkheiri@wanadoo.fr

St Germ MULTISERVICES EURL Villard S.

- Vente de bois de chauffage
- Nettoyage de parc boisé
- Dessouchage
- Enlèvement d'arbres dangereux
- Arrachage de haie et de vieilles clôtures...

- Tous travaux de mini-pelle
- Raccordement tout à l'égout...

- Transport de sable et matériaux
- Enlèvement de gravats et déchets verts...

5, rue Athanasse Housset - 77130 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr

06-78-59-17-24

MENUISIER PARQUETEUR

**Philippe
Clairet**

- Fourniture et pose de parquets cloués, collés, flottants
- Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 St GERMAIN LAVAL

06 12 46 59 22 - 01 60 57 08 67 philippe.clairret77@free.fr

Le Bien-être à la Maison

Entreprise agréée

Service d'Aide à la Personne
Pour vous aider à conserver votre qualité de vie et vos habitudes.

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Prise en charge à la sortie de l'école, aides aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



Prestations domestiques

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas
- Jardinage, bricolage, petits entretiens électroménagers



Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)
- Aide à l'établissement du budget, classement



Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels et Internet
- Assistance à la vidéo et à la photo



Aides Financières

Aide du gouvernement

- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
- Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (GNRO...)
- Caisses de retraite

Tél. 01 64 22 18 08 - Port. 06 18 84 65 35

18, rue Juliette Quinault - 77130 LA TOMBE

www.lebienetrealamaison.fr - E-mail: jacqueline.tamas@sfr.fr

Agrément n° N251010/F/077/S/135 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE: 9600Z

PLOMBERIE CHAUFFAGE MARTIN ALEXANDRE

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)
77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr

Saint-Germain-Laval



Espace publicitaire à votre disposition
Contact : M. Olivier MARTIN

Adjoint au Maire chargé
de l'Information et de la Communication

Tél. : 01 64 32 10 62



🔄 Communiqué de la CNAV :

SALON des SENIORS 2013 Trois jours pour faire le point sur votre retraite !



Profitez du Salon des Seniors pour faire le point sur votre retraite !

Réunis sur un seul et même stand, l'Assurance Retraite, le RSI et l'AGIRC et l'ARRCO, répondent à toutes vos questions concernant la retraite des salariés et des travailleurs indépendants. Ça se passe au Salon des Seniors, à la Porte de Versailles et c'est du 11 au 13 avril.

Comment faire le point sur vos droits ? Quand partir à la retraite et quelles démarches entreprendre ? Quelles sont les conditions pour reprendre une activité quand on est retraité ? Comment bien vivre sa retraite aujourd'hui ?...

Parce que la retraite est source d'interrogations, voire de préoccupations pour beaucoup, les conseillers de l'Assurance retraite, du RSI et de l'AGIRC et l'ARRCO, les quatre principaux régimes de retraite obligatoires, vous donnent rendez-vous sur l'Espace Retraite et Protection sociale pour répondre, en direct, à toutes vos questions.

Autre temps fort du salon : jeudi 11 avril, une conférence se tiendra de 14h25 à 15h10 dans la Salle Martin Luther King du salon, intitulée : *Faire évoluer son logement pour y vivre en toute sécurité : conseils et prestations proposées par vos régimes de retraite* (Assurance Retraite, RSI, AGIRC et ARRCO).

Conférence, entretiens individuels et réponses personnalisées : tout pour faire le point et vivre pleinement sa retraite.

Des invitations gratuites seront disponibles quelques jours avant l'ouverture du salon sur www.agirc-arrco.fr, www.lassurance-retraite.fr, www.rsi.fr.

**Rendez-vous au Salon des Seniors
Hall 2-2 – Stand C 02
Espace Retraite et Protection sociale
Parc des expositions de Paris
(Métro Porte de Versailles – ligne 12)**

🔄 Emploi : Mission Locale

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 26 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

- Permanence à la Mairie de SAINT-GERMAIN-LAVAL, les mercredis de 13h45 à 17h30 tous les 15 jours
- Prochain rendez-vous les :

03 - 17 avril 2013 / 15 - 29 mai 2013



Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter Melle Jessica IMIRA ou Melle Laure PENANCIER au 01 60 57 21 07.

Informations

saint-germain-laval.fr

🕒 Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.



🕒 Racket, harcèlement, agression sexuelle, ...



0800 202223
Anonyme et gratuit (sauf téléphone portable)
www.jeunesviolencesecoute.fr

* îledeFrance

0800 202223
Anonyme et gratuit (sauf téléphone portable)
www.jeunesviolencesecoute.fr

* îledeFrance

🕒 Passage à l'heure d'été !

Dans la nuit du **SAMEDI 30 MARS** au **DIMANCHE 31 MARS 2013**, à 2 heures du matin vous avez avancé vos montres à 3 heures... Une heure de sommeil en moins ...

Rendez-vous - Agenda

saint-germain-laval.fr



➔ Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14h à 18h pour les jeux de société
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : Atelier de compositions florales
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT
(tél. : 01 60 96 20 03)

Mme Marguerite MARTIN
(tél. : 01 60 96 63 38)



➔ Dimanche 7 avril 2013 à 20h30 : 9^{ème} SALON ARTISANAL de PRINTEMPS
Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée

➔ Jeudi 11 avril 2013 à 20h30 : Conseil municipal public (vote du budget)
Salle du Conseil

➔ Vendredi 12 avril 2013 à 19h30 : Accueil des nouveaux arrivants
Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée

➔ Samedi 13 avril 2013 à 20h : Grand LOTO organisé par LES AMIS DE L'ECOLE

Parmi les nombreux lots à gagner :
Une parure de bijoux en or et un tirage spécial enfants...



Les bénéficiaires de la soirée permettront à l'école maternelle des Mûriers et à l'école élémentaire de Courbeton d'acquérir du matériel pédagogique, de financer des projets... un petit plus pour la scolarité de nos enfants.

Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée





🗑️ Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Vendredi : de 13h30 à 19h00
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Dimanche : de 8h30 à 13h30

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

🗑️ Collecte des déchets ménagers

➔ La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

➔ La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



➔ Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

🗑️ Des questions ? Contactez le  **0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Saint-Germain-Laval



Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Email : contact@saint-germain-laval.fr - Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Jeudi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2013

Directrice de la publication :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843